



Butty Dominique

Loi sur les routes, qualification des routes

Cosignataires : -

Date de dépôt : 14.11.17

DAEC/DIAF/DEE

Dépôt

Gouverner c'est prévoir. Dans cette période de planifications financières communales, l'exercice est particulièrement difficile pour les communes dont la taille du réseau routier et les coûts de son entretien sont inversement proportionnels à leur capacité financière.

Lors des interventions antérieures sur le sujet, il a été répondu :

- > Que le réseau cantonal est déjà trop étendu.
- > Que la péréquation intercommunale est censée lisser les inégalités.

Ces réponses ne peuvent apaiser les soucis communaux puisqu'elles ne permettent aucune projection vers l'avenir. Les futurs critères d'évaluation des réseaux ainsi que les nouvelles qualifications en découlant sont restés au stade de promesses. Nous parlons ici d'un sujet aussi stratégique que la mobilité.

Nous vous prions de nous indiquer :

1. La date prévue pour l'étude des critères retenus ?
 2. La date de leur mise en œuvre ?
 3. L'implication des communes dans le processus complet ?
-